



ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA CLOSERIE

10 rue de l'Ardoise 72190 COULAINES

Tel : 02 43 81 16 49

Port : 06 40 95 05 39

Email : assohab.closerie@gmail.com

ORGANISE SON 18^e VIDE-GRENIERS A LA CLOSERIE LE DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2019 DE 8h à 18h

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à compléter **obligatoirement** et à retourner **AVANT LE 1^{er} AOUT 2019**.

Chaque inscription n'est validée qu'accompagnée de son règlement en chèque(s) établi(s) à l'ordre de : l'Association des Habitants de la Closerie.

Adressez le tout à l'une des adresses suivantes :

- Au 10 rue de l'Ardoise (siège de l'Association)
- Au 25 avenue de la Closerie (M. Sabin)
- Au 11 rue des Vignes (M. Perroux)

LES INSCRIPTIONS NE SERONT PRISES NI PAR TELEPHONE NI PAR MAIL

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL : PORT : MAIL :

carte d'identité ou : permis de conduire ou : passeport

N°

DELIVRE LE : PAR :

N° SIRET POUR LES PROFESSIONNELS :

3 EMPLACEMENTS DE 3 METRES AU MAXIMUM PAR INSCRIT

TARIFS POUR 1 EMPLACEMENT DE 3 METRES :

- ADHERENT : 4 €

- NON ADHERENT : 8 €

EMPLACEMENT(S) DE 3 METRES : X € = €

J'atteste sur l'honneur et m'engage à ne pas participer à plus de deux vide-greniers ou bric-à-brac pendant l'année 2019 en tant qu'exposant non professionnel et à respecter le règlement joint en annexe à ce document pour l'organisation de ce vide-greniers.

Fait le : à : Signature :



ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA CLOSERIE

10 rue de l'Ardoise 72190 COULAINES

Tel : 02 43 81 16 49

Port : 06 40 95 05 39

Email : assohab.closerie@gmail.com

REGLEMENT POUR L'ORGANISATION

DU 18^e VIDE-GRENIERS A LA CLOSERIE DE COULAINES LE 08 SEPTEMBRE 2019

La circulation et le stationnement seront interdits de 5 heures à 18 heures 30 dans les rues suivantes : des Vignes, de la Bouillère, du Champ de la Pièce, le haut de la rue du Plessis et impasses : de la Bouillère, du Clos Saint Benoît.

Des barrières seront mises en place et aucun stationnement ne sera permis devant celles-ci (attention à la fourrière !!).

Dès 6 heures, des bénévoles seront présents pour : réguler les sorties éventuelles des riverains, l'entrée et le guidage des exposants avec leur(s) véhicule(s) vers leur(s) emplacement(s) attribué(s) par l'Association. La circulation s'effectuera en un seul sens pour l'accès aux emplacements de 6 à 8 heures, de même pour le remballage à partir de 18 heures.

En raison des mesures de sécurité, aucune installation ne sera possible après 8 heures.

Aucun véhicule ne sera autorisé à rester sur les emplacements réservés aux exposants.

L'Association demande aux exposants de respecter les murs et propriété(s) bordant leur(s) stand(s).

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes ces consignes.

Pour vous restaurer, la buvette de l'Association proposera des viennoiseries, des sandwiches et boissons, seule celle-ci est autorisée à vendre en conformité avec l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène alimentaire sur la place publique.

Toute vente de produits alimentaires en dehors de la buvette de l'Association est rigoureusement interdite.

L'Association se réserve le droit de résilier l'occupation d'emplacement(s) en cas de trouble, de dégradation et du non application des consignes citées ci-dessus.

Des toilettes seront à disposition rue de la Bouillère.

Le bulletin d'inscription devra être complété de manière lisible pour la remise obligatoire et légale du registre en préfecture, tout document incomplet ne sera pas pris en compte.

Quel qu'en soit le motif, les désistements ne seront pas remboursés.

Annexe du bulletin d'inscription.